



## LE PARCOURS de la FONDATION

### LA VIE AU GRAND AIR

EN MATIERE

## DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET D'ACTION SOCIALE

Depuis 1927, la Fondation LA VIE AU GRAND AIR développe des actions, une réflexion et des équipements en faveur des enfants et des familles en grande difficulté et en souffrance, dans le respect de l'autorité parentale et en lien avec les services publics, afin de restaurer ce que la vie a pu abîmer:

- les aider à comprendre leur histoire, c'est-à-dire permettre à l'enfant et à sa famille de comprendre leurs difficultés afin de pouvoir les dépasser;
- consolider des liens - familiaux, sociaux -, c'est-à-dire favoriser les réaménagements voire les changements de leurs relations pour les rendre positives et constructives et permettre dès que possible, et dans de bonnes conditions, le retour de l'enfant dans sa famille ;
- aider le jeune à construire une personnalité, c'est-à-dire permettre autant que possible à ces enfants de devenir des adultes responsables et insérés affectivement, professionnellement et socialement ;
- prendre soin des enfants en souffrance et leur apporter accompagnement et soutien dans leurs difficultés.

Pour répondre à ces objectifs, à la vocation affirmée dans ses statuts, aux besoins des enfants et des jeunes, dans le cadre d'une demande sociale, la Fondation met en œuvre son projet qui se décline en autant de projets d'établissements. La Charte de la Fondation (*ci-jointe*) exprime les valeurs et les options éducatives fondamentales, évoquées dans ses dix articles.

### **ACTIONS A DESTINATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS**

Depuis plusieurs années, nous avons entrepris la création ou la transformation des hébergements collectifs en petites unités de vie pour 8 à 10 jeunes en milieu urbain en groupes mixtes et verticaux.

Nous privilégions les accueils souples et diversifiés permettant d'adapter chaque accompagnement à la situation de l'enfant et de ses parents.

Actions particulières :

### **Yvelines**

En 1997, création de l'accueil de voisinage de Rambouillet où les parents résident à proximité pour une implication dans l'accompagnement (aide à la toilette, aux devoirs, accompagnement aux loisirs, etc.)

### **Eure et loir**

Création en 2000 d'un accueil de jour qui permet de recevoir et aider les jeunes le soir après les temps scolaires, les jours sans école (y compris les week-ends) et pendant les vacances. Création d'un hébergement séquentiel de 8 places dans le même lieu. Les parents y ont une place prépondérante en participant activement à l'accompagnement éducatif quotidien.

### **Meurthe et Moselle**

Projet de création en cours d'étude d'un relais parents-enfants (6 à 18 ans) ayant pour mission de soutenir le lien éducatif en renforçant les compétences parentales.

### **Yonne**

- Création en 1995 d'un service d'accueil de proximité pour enfants. Ceux-ci continuent à fréquenter leur école et pratiquer leurs activités de loisirs habituelles.

- Création en cours d'un accueil de jour pour les enfants de 0 à 12 ans, Il a pour but d'éviter à des jeunes enfants et préadolescents une vie prolongée en collectivité par manque de réponse alternative et d'éviter aux parents la stigmatisation et la judiciarisation de « l'enfant placé ». Il doit permettre aux familles de garder leurs responsabilités parentales et non d'être disqualifiées par le retrait de l'enfant. Ce sont les familles d'accueil du service, lorsque c'est nécessaire, qui réalisent l'hébergement sur un mode séquentiel.

### **Val d'Oise**

- Ouverture à Pontoise d'un service à triple habilitation pour adolescents avec des troubles associés. Le parcours personnalisé est effectué en partenariat avec les services de la protection judiciaire de la jeunesse, l'hôpital et l'ensemble des dispositifs « jeunes ». Lorsque l'hébergement est nécessaire, les jeunes sont accueillis par des assistantes familiales du service.

- L'accueil éducatif que nous proposons au Service d'action éducative de jour à Corneilles en Vexin répond aux besoins d'une population d'adolescents exclus des dispositifs classiques éducatifs, scolaires et professionnels. La plus grande partie d'entre eux ont vécu des successions d'exclusion, mais nous accueillons également des jeunes "en panne" et des jeunes qui sortent d'incarcération.

### **Loiret**

Ouverture en 2005 de la Maison de l'enfance de Montargis accueillant 16 enfants en hébergement collectif ou en famille d'accueil. La mission est d'accueillir et d'observer avant l'orientation rapide de l'enfant par les services de l'aide sociale à l'enfance.

## ACTIONS A DESTINATION DES PARENTS

Les établissements et services se situent dans un rôle de suppléance provisoire des parents. Nous ne remplaçons pas les parents, nous ne faisons pas à leur place mais avec eux. Nous attribuons un rôle essentiel à l'autorité parentale telle que la loi du 4 mars 2002 l'envisage. Les parents sont informés de leur droits et régulièrement consultés et appelés à prendre les décisions qui leur reviennent.

Nos réponses ne se situent plus uniquement sur l'hébergement mais sur des solutions mixtes et séquentielles. Nous privilégions les structures capables d'offrir une diversité de réponses entre l'aide à domicile et l'hébergement à temps complet.

Actions particulières :

**Val de Marne** : un groupe de parole existe depuis plusieurs années où chaque parent peut exprimer ses difficultés à vivre le placement de son enfant.

**Val d'Oise** : Les travailleurs sociaux de l'équipe Enfance, aménagent des interventions auprès des parents et de leurs enfants sur leur lieu d'habitation. Ce travail a pour objectif d'aider les familles à mieux connaître leur quartier, ses équipements, ses activités, afin d'encourager à la participation sociale.

**Essonne** : depuis 2001, les travailleurs sociaux du service d'aide à domicile ont mis en place des séjours de vacances où ils accompagnent les enfants et leurs parents.

## ACTIONS A DESTINATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

La direction générale organise chaque année, des journées de formation à destination de ses groupes de salariés : formation des chefs de service, des maîtresses de maison, des hommes d'entretien, etc.

Actions particulières :

**Essonne** : La Fondation a organisé, en partenariat avec le Conseil général, un colloque sur les relations parents-professionnels qui a rassemblé plus de cinq cents participants.

- Certaines journées de formation ou de réflexion destinées aux salariés de la fondation sont également ouvertes aux travailleurs sociaux du service de l'aide sociale à l'enfance du département.

**Val de Marne** : Un groupe de réflexion entre professionnels et parents s'est mis en place depuis plusieurs années. Lieu expérimental, il est aussi lieu de formation pour les travailleurs sociaux, publics ou privés, du département.

En fin 2005, nous avons organisé deux journées de colloque pour l'ensemble des cadres de la Fondation et invité les cadres de l'action sociale des départements où nous sommes implantés. Avec des intervenants extérieurs, nous avons réfléchi et débattu autour des questions concernant la nécessaire réforme de la protection de l'enfance et des enjeux de l'action sociale comme le développement social local.

## DROITS DES BENEFICIAIRES

La Fondation, en 1990, a rapidement mis en oeuvre le droit des enfants énoncé par la Convention internationale puis le travail avec les parents.

Aujourd'hui, les établissements de la Fondation ont entrepris collectivement avec la direction générale, de mettre en oeuvre la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Cette démarche n'est pas uniquement une mise en conformité aux textes mais exprime notre volonté que l'enfant et ses parents soient au centre de nos dispositifs d'accompagnement et de soutien. C'est parce qu'ils auront leurs droits reconnus et qu'ils seront soutenus que les parents seront responsabilisés dans leurs tâches éducatives.

Nous avons engagé en 2005 un travail sur la prévention et la situation des situations de maltraitance. Chaque établissement sera doté d'un comité local de prévention chargé de mettre en oeuvre toutes les mesures utiles en la matière : formation des salariés, utilisation régulière du guide d'évaluation des situations de maltraitance.

Après les conseils d'établissement, nos structures mettent en place les conseils de la vie sociale qui sont présidés pour la plupart, par des jeunes ou des parents.



### Lire la charte de la Fondation





## CHARTRE DE LA FONDATION



Depuis 1927, la Fondation LA VIE AU GRAND AIR développe des actions, une réflexion et des équipements en faveur des enfants et des familles en grande difficulté et en souffrance, dans le respect de l'autorité parentale et en lien avec les services publics, afin de restaurer ce que la vie a pu abîmer :

- *les aider à comprendre leur histoire*, c'est-à-dire permettre à l'enfant et à sa famille de comprendre leurs difficultés afin de pouvoir les dépasser ;

- *consolider des liens - familiaux, sociaux*, c'est-à-dire favoriser les réaménagements voire les changements de leurs relations pour les rendre positives et constructives et permettre dès que possible, et dans de bonnes conditions, le retour de l'enfant dans sa famille ;

- *aider le jeune à construire une personnalité*, c'est-à-dire permettre autant que possible à ces enfants de devenir des adultes responsables et insérés affectivement, professionnellement et socialement ;

- *prendre soin des enfants en souffrance* et leur apporter accompagnement et soutien dans leurs difficultés.

Pour répondre à ces objectifs, à la vocation affirmée dans ses statuts, aux besoins des enfants et des jeunes, dans le cadre d'une demande sociale, la Fondation met en œuvre son projet qui se décline en autant de projets d'établissements dont cette Charte exprime les valeurs et les options éducatives fondamentales, évoquées dans les dix articles suivants :

### Rechercher d'abord l'intérêt de l'enfant



Le critère premier de l'action de la Fondation est la recherche de l'intérêt de l'enfant. Pour cela, elle s'inscrit clairement dans l'optique de la Convention internationale des droits de l'enfant et vise à la mettre concrètement en œuvre au quotidien. C'est cet impératif qui guide le choix de tel ou tel type d'équipement, la mise en place de telle ou telle procédure, par delà les impératifs de gestion ou de conservation du patrimoine.

Notre mission est de protéger l'enfant, de le guider, de l'éduquer et de l'aider à devenir adulte. Nous pensons que cela passe par un respect de son identité personnelle, familiale, culturelle et de son intimité ; par l'écoute et l'attention à sa parole ; par son droit à être informé et à s'exprimer sur ce qui le concerne, mais aussi par un certain niveau d'exigence à la hauteur de sa capacité, de ses moyens et de notre désir de le voir grandir.

C'est aussi veiller à son bien-être et lui offrir un accueil de qualité, un cadre chaleureux, trouver du plaisir à partager ensemble des moments agréables.

ARTICLE  
2

## Croire en l'homme



Travailler à LA VIE AU GRAND AIR, c'est croire aux potentialités des enfants et de leur famille. C'est vouloir que, malgré les difficultés et les échecs, quelque chose soit toujours possible.

C'est faire le choix de privilégier les valeurs d'humanité, de solidarité, de laïcité et de respect, qu'il s'agisse des relations avec les enfants, avec les familles et entre professionnels.

C'est accepter que les tensions et les contradictions fassent partie intégrante de l'action, la vérité se trouvant dans la rencontre et le dialogue.

ARTICLE  
3

## Collaborer avec les parents



Collaborer avec les parents, les inviter à participer à l'action éducative n'est pas seulement une obligation légale, c'est aussi un choix éthique de la Fondation, parce que c'est un besoin de l'enfant. Il nous paraît indispensable que les familles puissent s'approprier le sens de leur histoire pour en redevenir sujets et acteurs.

C'est pourquoi les parents sont associés aux décisions, orientations, choix faits pour leur enfant. Si cela n'est pas possible, ils en sont pour le moins informés. Ils participent aussi au fonctionnement de l'institution par le biais notamment des Conseils d'Etablissement ou de groupes de parents.

Lorsque les enfants n'ont pas de contacts familiaux, et si cela correspond à leur intérêt, nous veillons à les aider à trouver des liens affectifs de type familial : accueil en famille, parrainage, adoption...

ARTICLE  
4

## Offrir un cadre sécurisant



Notre premier souci est de protéger l'enfant qui nous est confié. Pour cela, nous veillons à offrir dans les lieux d'accueil un cadre à dimension humaine où les enfants et les jeunes puissent trouver la stabilité et la sécurité indispensables à l'harmonisation de leur personnalité et à leur épanouissement. C'est-à-dire des lieux à la fois accueillants et solides où ils puissent expérimenter sans trop de risque pour eux les règles de vie en société.

La Fondation s'attache, par une attention particulière à chaque situation, à apporter une réponse très individualisée aux besoins de chacun, qu'il soit accompagné chez lui, en famille d'accueil ou en institution.

ARTICLE  
5

## Inventer des solutions nouvelles

A l'écoute des besoins des enfants et de l'environnement, la Fondation entend être une force de proposition de projets innovants. Pour cela elle recherche et propose des actions et des équipements pour répondre au mieux aux besoins des jeunes qui seraient exclus des autres dispositifs : accueil permanent ou à temps partiel, centres de formation, dispositifs d'insertion, services relais-familiaux, services d'accueil de voisinage ou de proximité, actions éducatives de jour, etc.





## Améliorer sans cesse l'accueil et les conditions de vie des enfants



La Fondation a fait le choix d'éviter les gros internats ou de les aménager lorsqu'ils existent par un éclatement des espaces collectifs et une humanisation des locaux.

Dans le choix des locaux, du mobilier, dans la décoration, dans l'organisation de la vie, nous entendons privilégier le modèle familial et tout ce qui ne différencie pas les enfants accueillis des autres enfants.

C'est pourquoi :

- les unités de vie sont de préférence de petite taille et bien insérées dans le tissu local ;
- les groupes d'âges différents et mixtes sont privilégiés ;
- le maintien des liens entre frères et sœurs est favorisé ;
- le "faire avec" les jeunes est l'approche éducative valorisée, c'est-à-dire que le premier support éducatif est la vie quotidienne : le lever, la toilette, les repas, la scolarité, la formation, les loisirs, la gestion de l'argent ;
- autant que possible, les enfants participent à une scolarité, aux activités culturelles, sportives et de loisirs, aux services de soins, extérieurs à l'établissement, dans le cadre de la commune ou du quartier.



## Eduquer pour demain

L'enfant est un être à protéger, mais c'est aussi un adulte en devenir. Aussi la Fondation a-t-elle la volonté, à partir du nécessaire respect des règles de vie collectives, de toujours responsabiliser les jeunes.

C'est pourquoi nous veillons à élaborer pour chacun un projet individuel dont il soit partie prenante. Nous avons aussi le souci d'associer les jeunes à l'élaboration des règles de vie du groupe. Nous pensons que pour avoir valeur éducative, une règle doit toujours pouvoir être expliquée et comprise.

Mais cela se traduit aussi par la volonté d'accession à l'autonomie, par la formation et la recherche d'insertion professionnelle du jeune.



## Joindre l'engagement personnel à la compétence professionnelle



Jadis on pensait qu'il fallait seulement apporter aux enfants en souffrance ce qui leur avait manqué. L'expérience a montré qu'il ne suffisait pas de combler le manque mais qu'il fallait permettre à l'enfant de se situer et de grandir par rapport à son manque.

Cela nécessite une professionnalité différente, un réel devoir de formation et de compétence, une recherche permanente de qualification et une volonté de travailler en équipe pluriprofessionnelle.

D'où la volonté pour la Fondation d'offrir à ses salariés un cadre institutionnel tout à la fois attentif et solidaire, facilitant les possibilités d'expression et recherchant l'amélioration des conditions de travail et le développement des moyens de l'action éducative.

Mais la technicité ne suffit pas, elle accompagne une implication personnelle dans l'action éducative, noble et exigeante, que nous menons en faveur des enfants.



## Travailler en partenariat

La Fondation entend œuvrer dans le sens de l'intérêt général par une participation active aux politiques départementales. Dans le souci de la défense de l'intérêt des personnes concernées, nous affirmons concrètement une volonté de dialogue constructif avec les services d'aide sociale à l'enfance et de protection judiciaire de la jeunesse, les juges des enfants, l'Education Nationale, mais aussi la commune, les organismes culturels, de sports et de loisirs.



## Préparer les enfants d'aujourd'hui à être les citoyens de demain



La finalité de l'action éducative proposée à la Fondation LA VIE AU GRAND AIR est non seulement de permettre à l'enfant de grandir et de devenir autonome, d'être heureux personnellement et dans la société, mais aussi de préparer l'enfant à trouver sa place et à intégrer des valeurs. Aussi cherchons-nous, par un certain style de vie en groupe, par l'implication dans les Conseils de la Vie Sociale, par la participation à des actions de solidarité active, par l'ouverture sur l'extérieur, à faire des enfants d'aujourd'hui les citoyens de demain.

### Et après...

Notre objectif est que les enfants et leurs familles puissent ne plus dépendre de nous, et qu'un jour, tel l'oiseau de notre logo, ils puissent voler de leurs propres ailes.

Mais nous entendons rester ouverts, disponibles et accueillants aux anciens, dans les moments joyeux ou plus difficiles de leur vie. Et aussi pour qu'ils nous aident à leur tour à poursuivre notre mission.

Ou simplement que ne s'efface pas des mémoires le bout de chemin que nous avons fait ensemble.



Fondation  
**La Vie Au Grand Air**  
40, rue Liancourt  
75014 PARIS  
01 53 91 23 23